

# Avis public d'élection

## Vote par correspondance

**Municipalité :** Saint-Honoré-de-Shenley

**Date du scrutin :** 2025-11-02

Par cet avis public, M. Pier-Olivier Busque, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

**1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :**

- Poste de mairesse ou maire
- Poste de conseillère ou conseiller 1
- Poste de conseillère ou conseiller 2
- Poste de conseillère ou conseiller 3
- Poste de conseillère ou conseiller 4

**2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection (ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants.**

Du 19 Septembre au 3 Octobre 2025.

**Horaire :**

Vendredi, 19 septembre	De 8h30 à 11h30
Lundi 22 Septembre	Fermé
Mardi 23 septembre	De 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 15h30
Mercredi 24 septembre	De 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 15h30
Jeudi 25 septembre	De 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 15h30
Vendredi 26 septembre	Fermé

Lundi 29 septembre	De 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 15h30
Mardi 30 septembre	De 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 15h30
Mercredi 1 <sup>er</sup> octobre	De 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 15h30
Jeudi 2 octobre	De 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 15h30
Vendredi 3 octobre	De 9h00 à 16h30 (en continu)

**Attention : le vendredi 3 Octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.**

**3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.**

**Jour du scrutin : Dimanche 2 novembre 2025 de 10 h à 20 h**

**Jour de vote par anticipation : Dimanche 26 octobre 2025 de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 17 octobre 2025 à votre président d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

**4. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.**

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande au président d'élection au plus tard le 17 octobre 2025.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 15 octobre 2025.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec le président d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le vendredi le 31 octobre à 16 h 30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Marilene Robert.
6. L'adjointe suivante a été désignée pour recevoir des déclarations de candidature : Mme Marilene Robert.
7. Vous pouvez joindre le président d'élection (ou son adjointe, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

**Président d'élection**

**M. Pier-Olivier Busque**

Adresse : 499 rue Principale

Téléphone : 418-485-6738

**Adjointe**

**Mme Marilène Robert**

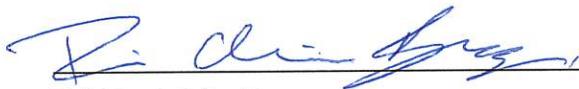
Adresse : 499 rue Principale

Téléphone : 418-485-6738 poste 203

**Signature :**

Lieu : Saint-Honoré-de-Shenley

Date : 2025-09-18



Président d'élection